

# Formulaire de demande d'agrément

FR-FOR-42 (Rev 02 – Mai 2016)

Cadre administratif - usage réservé au personnel de Qualit'EnR

Reçu le / par \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_


Raison sociale (Ville) ..... (.....)



## Référentiel de formation « Pompe à chaleur en habitat individuel »

Le dossier de demande d'agrément comprend les documents suivants :

- Informations générales sur l'organisme
- Démarche d'amélioration continue
- Moyens humains
- Déroulé pédagogique
- Déclaration d'une plateforme pédagogique
- Engagements

Ainsi que les documents annexes précisés dans le formulaire et signalés par un pictogramme 



# Informations générales sur l'organisme

## Formation « Pompe à chaleur en habitat individuel »

Ce document vous permet de déclarer les informations relatives à votre organisme de formation ainsi que le contact en charge de cette demande d'agrément auprès de Qualit'EnR.



### Informations générales concernant l'organisme de formation

Nom de l'organisme de formation : \_\_\_\_\_

N° de SIRET : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

N° d'enregistrement à la préfecture : \_\_\_\_\_

Distributeur ou fabricant de matériel ?  Oui  Non

Nom du responsable (fonction) : \_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_\_ )

Adresse complète :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
|\_|\_|\_|\_|\_|\_| \_\_\_\_\_

Adresse de la plateforme *remplir uniquement si différent du centre*

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
|\_|\_|\_|\_|\_|\_| \_\_\_\_\_

Téléphone (secrétariat) : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_

Télécopie : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_

Courriel (secrétariat) : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Site internet : \_\_\_\_\_



### Informations relatives à la personne en charge du suivi

Nom de la personne en charge du suivi (fonction) : \_\_\_\_\_

Téléphone (contact) : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_

Courriel (contact) : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_



# Démarche d'amélioration continue

## Formation « Pompe à chaleur en habitat individuel »

Cette attestation vous permet de déclarer votre démarche d'amélioration continue au sein de votre organisme de formation.

### Déclaration d'une démarche d'amélioration continue

1- Etes-vous certifié ou qualifié pour votre activité de formation ? .....  Oui  Non

Si oui, veuillez nous indiquer le référentiel de certification ou de qualification correspondant :

---

2- Comment procédez-vous pour le traitement des réclamations émanant des stagiaires ou des entreprises qui emploient des stagiaires ?

*(vous pouvez joindre une copie de votre procédure, processus ou tout autre document décrivant votre démarche)*

---

---

---

---

---

### Prise en compte des propositions d'améliorations sur des supports et des moyens pédagogiques

3- Faites-vous remplir en fin de session un questionnaire de satisfaction de la formation à chaque stagiaire ? ....  Oui  Non

4- Prenez-vous en compte dans ce questionnaire les retours des stagiaires pour améliorer le support et les moyens pédagogiques que vous mettez en œuvre lors de la formation ? .....  Oui  Non

5- Avez-vous une procédure en interne spécifiant la prise en compte de ces retours ? .....  Oui  Non



# Moyens humains

## Formation « Pompe à chaleur en habitat individuel »

Cette attestation vous permet de déclarer un formateur dont les compétences techniques et pédagogiques ont été reconnues par un jury de Qualit'EnR.

### Déclaration d'un formateur

Pour déclarer un formateur, il faut **indiquer son nom, son prénom, s'il s'agit d'un intervenant interne ou externe à l'organisme de formation, remplir la fiche curriculum vitae du formateur sous le modèle joint en annexe de ce formulaire et transmettre une copie de son(s) diplôme(s)**. Afin de dispenser le référentiel de formation « Pompe à chaleur en habitat individuel », le formateur doit avoir satisfait à la procédure d'évaluation de ses compétences au cours d'une audition par un jury de Qualit'EnR. Pour obtenir le statut de formateur, la personne doit **fournir l'attestation prouvant son statut de formateur validé par un jury de Qualit'EnR**.

Nom du(des) formateur(s)	Prénom du(des) formateur(s)	Intervenant extérieur ?
.....	.....	<input type="checkbox"/>
.....	.....	<input type="checkbox"/>
.....	.....	<input type="checkbox"/>
.....	.....	<input type="checkbox"/>
.....	.....	<input type="checkbox"/>
.....	.....	<input type="checkbox"/>
.....	.....	<input type="checkbox"/>
.....	.....	<input type="checkbox"/>
.....	.....	<input type="checkbox"/>
.....	.....	<input type="checkbox"/>



**Vous devez joindre :**

- l'annexe Fiche de renseignement du formateur ;
- une copie du(des) diplôme(s) du formateur ;
- l'attestation du formateur attestant que l'intéressé est reconnu comme formateur pour le référentiel « Pompe à chaleur en habitat individuel ».

### Bon à savoir

#### Comment valider les compétences du formateur ?

Les compétences techniques et pédagogiques du formateur sont reconnues suite à une audition par un jury mis en place par Qualit'EnR. Ce jury est composé d'au moins un formateur de formateurs, un professionnel expérimenté et un représentant de Qualit'EnR.

Pour tout complément d'information, nous vous invitons à aller sur le site internet de Qualit'EnR au lien suivant :

<http://www.qualit-enr.org/espace-formateurs/>



## Déroulé pédagogique

# Formation « Pompe à chaleur en habitat individuel »

*Ce document vous permet de déclarer le déroulé pédagogique utilisé par votre organisme de formation.*

### Déclaration du déroulé pédagogique

Afin de satisfaire à l'exigence concernant le déroulé pédagogique et le contenu de la formation dispensée dans le cadre de l'agrément de la formation "Pompe à chaleur en habitat individuel", je soussigné .....,  
m'engage à :

Utiliser exclusivement des supports de la formation "Pompe à chaleur en habitat individuel" mis à disposition par Qualit'EnR dans le respect du déroulé pédagogique correspondant. L'utilisation de ce support de formation me permet en cas de délivrance de l'agrément de faire usage du logo QualiPAC avec la mention « formation ».

Utiliser mes propres supports de la formation satisfaisant au déroulé pédagogique de la formation "Pompe à chaleur en habitat individuel". Dans ce cas, je transmets à Qualit'EnR le déroulé pédagogique détaillé précisant pour chaque séquence de la formation : les objectifs de la formation, le contenu et points clés, la pédagogie mise en œuvre et la durée.

Toute modification impactant ce déroulé pédagogique détaillé devra faire l'objet d'une validation préalable par les services de Qualit'EnR. L'agrément de la formation de Qualit'EnR vaut uniquement pour les formations respectant l'ensemble des exigences définies dans la procédure d'agrément des organismes de formation ce qui inclus, dans le cas d'usage de supports non standardisés, la validation préalable de la conformité de la formation aux exigences légales.



Dans ce cas, vous devez joindre le déroulé pédagogique détaillé et communiquer à nos services une copie des supports de formation utilisés. Une trame type est à votre disposition sur simple demande à nos services.

Fait le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ , à \_\_\_\_\_ .

Signature  
et cachet de l'organisme



# Déclaration d'une plateforme pédagogique

## Formation « Pompe à chaleur en habitat individuel »

Cette attestation vous permet de déclarer une plateforme pédagogique en précisant la liste de matériel présent sur celle-ci. Vous devez cocher les cases pour chaque élément en votre possession et joindre une photographie pour chaque point de la liste ci-dessous.

### ATTESTATION

Je soussigné \_\_\_\_\_ atteste que notre centre de formation a accès à la plateforme pédagogique décrite ci-dessous, qui correspond au cahier des charges du référentiel de formation « Pompe à chaleur en habitat individuel » de Qualit'EnR.

Signature  
et cachet de l'organisme

#### Plateforme pédagogique

Adresse de la plateforme *remplir obligatoirement*

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
|\_|\_|\_|\_|\_| \_\_\_\_\_



### Descriptif de la plateforme pédagogique

Cocher les cases du matériel présent sur la plateforme et joindre des photos de l'ensemble du matériel.

#### Liste du matériel

- La plateforme est couverte et à l'abri des intempéries
- Les deux machines (PAC géothermique eau/eau et PAC aérothermique (air/eau ou air/air)) disposent d'un espace de circulation d'au moins un mètre devant et entre les appareils
- Bancs pédagogiques PAC sur eau pour TP (les machines doivent permettre de faire des essais à fréquence fixe, la réversibilité est pédagogiquement conseillée)
- Une PAC Air/Eau (facultative si présence du banc Air/Air)
- Une PAC Eau/Eau
- Un module hydraulique avec un VCV gainable (sauf si PAC Air/Air équipée d'un émetteur gainable), un émetteur (choix du centre), un ballon tampon de 15 L/kW de la puissance thermique de la machine et un appoint électrique relié à l'une des PAC
- Une bouteille casse-pression ou de découplage
- Si un PCR est présent, distributeur collecteur avec indicateurs de débit
- Un robinet de réglage et d'équilibrage sur chaque circuit hydraulique des PAC et des émetteurs
- Installation équipée d'un disconnecteur adapté
- Un contrôleur de débit côté source froide sur la PAC Eau/Eau
- Un débitmètre sur chaque circuit hydraulique
- Sur au moins une PAC, les matériels de mesure définis dans le CdC de la plateforme (circuit frigorigène, circuit d'eau de chauffage et circuit électrique)
- Eléments de régulation (selon installation)
- Filtre à tamis sur circuits hydrauliques PAC
- Echantillon de pot à boue
- Compteur d'énergie électrique
- Au moins une PAC avec tous ses composants visibles.
- Echantillon PCR
- Echantillon évaporateur PAC Air/Eau
- Protection différentielle 30mA
- Banc pédagogique PAC Air/Air (facultatif si présence PAC Air/Eau)
- Une PAC split Air/Air
  - avec une unité intérieure murale
  - avec une unité intérieure raccordée à un réseau aéraulique

#### Matériel de l'opérateur

- Contrôle (thermomètres IR et contact, pinces ampère métriques et multimètre, wattmètre éventuellement, sonomètre, manifold)
- Panneaux mobiles pour simuler des murs anti bruits
- EPI

#### Information complémentaire

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



**Vous devez joindre une photographie pour chaque élément de la liste ci-avant.**



Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_,

### Atteste sur l'honneur :

- être à jour de mes obligations sociales et fiscales ;
- posséder les assurances adaptées à la nature de leurs activités, et domaines d'intervention, qu'elles soient obligatoires et/ou facultatives, mais néanmoins indispensables, en fonction du cas de figure ;
- ne pas être en état de liquidation judiciaire ou de cessation d'activités ;
- que les dirigeants de fait ou de droit ne font pas l'objet d'une interdiction de gérer ou d'une décision de faillite personnelle ;
- ne pas appartenir à une société dont le siège social est situé dans un pays avec lequel tout commerce est interdit ;
- avoir une attestation en cours de validité d'un formateur reconnu par Qualit'EnR pour dispenser la formation « Pompe à chaleur en habitat individuel » ;
- que la plateforme pédagogique déclarée dans ce formulaire est bien présente à l'adresse indiquée au moment de la demande.

### M'engage :

- à respecter les dispositions de la procédure d'agrément des organismes de formation et la procédure d'audit et d'appel des organismes de formation dans le cadre des agréments EnR ;
- à vérifier que les pré-requis nécessaires sont remplis lors de l'inscription à la formation (maîtrise de l'installation des équipements sanitaires ou du chauffage courant) ;
- à informer Qualit'EnR de l'organisation de chaque stage de la formation « Pompe à chaleur en habitat individuel » avant leur réalisation ;
- de respecter le déroulé pédagogique déclaré dans ce formulaire ou en cas d'utilisation du support de formation créé par Qualit'EnR, de respecter :
  - la présentation du diaporama de la formation,
  - le déroulement des travaux pratiques suivant le cahier des charges,
  - les éléments du déroulé pédagogique.
- de respecter la durée minimale de la formation de 5 jours ;
- en cas où la formation est scindée en deux, de dispenser les deux dernières journées (travaux pratiques et évaluation) dans un délai de 15 jours maximum après la partie théorique ;
- à organiser des sessions de formation pour 12 stagiaires maximum ;
- à confier uniquement la réalisation de cette formation à des formateurs reconnus par Qualit'EnR pour le référentiel « Pompe à chaleur en habitat individuel » ;
- à réaliser les travaux pratiques sur la plate-forme pédagogique déclarée à Qualit'EnR. Cette plate-forme pédagogique devra disposer à minima du matériel décrit dans le cahier des charges de la plateforme pédagogique communiqué par Qualit'EnR ;
- à organiser le QCM au terme d'une formation. En cas d'échec au QCM de validation, l'organisme de formation doit offrir la possibilité au stagiaire de repasser une fois le QCM lors d'une prochaine session, sous réserve que le stagiaire a validé son contrôle individuel des connaissances pratiques. Si ce dernier échoue à nouveau, il devra effectuer une seconde formation ;
- à organiser un contrôle individuel des connaissances pratiques de manière ponctuelle ou continue pendant la session de formation, à partir d'études de cas ou de travaux pratiques sur la plateforme pédagogique conforme aux exigences de Qualit'EnR ;
- à communiquer à Qualit'EnR via l'interface spécifique disponible sur le site [www.qualit-enr.org](http://www.qualit-enr.org), les résultats de chaque session de QCM. L'organisme de formation doit saisir pour chaque stagiaire et indépendamment de la réussite à l'évaluation, les informations suivantes : nom de l'organisme de formation, nom du formateur, nom et prénom du stagiaire, nom de l'employeur, adresse de l'employeur, date de l'évaluation, note obtenue à l'examen théorique par Qcm et note obtenue au contrôle individuel des connaissances pratiques. Ces informations permettront notamment à Qualit'EnR d'envoyer les résultats par courrier à stagiaire ainsi que l'attestation de réussite à l'évaluation, le cas échéant.
- à tenir à disposition de Qualit'EnR, sur demande, toutes pièces justificatives permettant le contrôle de la formation dispensée, notamment les feuilles d'émargement, les évaluations des connaissances des stagiaires, etc. ;
- à informer Qualit'EnR de tout changement significatif au sein de l'organisme de formation affectant tout ou partie de la conformité aux exigences de la formation, notamment en cas de départ d'un formateur reconnu par Qualit'EnR pour dispenser la formation « Pompe à chaleur en habitat individuel » ;
- en cas de recours à de la sous-traitance, à organiser la formation sur la plateforme pédagogique déclarée auprès de Qualit'EnR et avec un formateur validé par Qualit'EnR et d'en informer Qualit'EnR ;
- en cas de délivrance de l'agrément en tant qu'organisme de formation sur la formation « Pompe à chaleur en habitat individuel » par Qualit'EnR, à ne faire usage de cette attestation que pour les activités pour lesquelles l'organisme de formation est agréé et uniquement pour la plateforme pédagogique déclarée sur ce formulaire. L'entreprise s'engage à faire le cas échéant une nouvelle demande séparée pour chaque autre plateforme pédagogique que l'organisme de formation souhaite déclarer pour lui faire bénéficier d'un agrément à cette formation ;
- en cas de recours au support de formation de Qualit'EnR, à ne pas faire état du logotype d'une façon qui puisse nuire à la réputation de Qualit'EnR et ne fasse aucune déclaration concernant cette formation qui puisse être jugée abusive et non autorisée par Qualit'EnR ;
- à cesser immédiatement, dès réception de la suspension ou de la radiation de dispenser la formation (quel que soit le cas), toute publicité qui, d'une manière ou d'une autre, s'y réfère, et retourner tout document exigé par Qualit'EnR ;
- à veiller à ce qu'aucun document de l'agrément ne soit utilisé en totalité ou en partie de façon abusive ou frauduleuse ;
- à se conformer aux exigences de Qualit'EnR lorsque l'organisme de formation fait usage de la mention de sa marque dans des supports de communication tels que documents, catalogue de formation, brochures ou publicités ;
- à restituer tout certificat d'agrément de l'organisme de formation délivré par Qualit'EnR sur demande de celle-ci ;
- à ne pas dégrader le nom, l'image de marque de Qualit'EnR, ni de nuire à l'intérêt des formations ;
- à m'acquitter des frais liés aux redevances annuelles et par stagiaire formé définies ci-après au sein de ce formulaire ;
- à assurer à Qualit'EnR de pouvoir assister à n'importe quelle session de formation « Pompe à chaleur en habitat individuel » réalisée par l'organisme de formation ;
- à ce que l'organisme de formation soit audité au cours des 24 premiers mois de l'agrément obtenu sur le référentiel « Pompe à chaleur en habitat individuel » sur une session de cette formation (les contrôles de corrections des défauts dits « contre-visites » de par leur nature ne sont pas considérés comme des audits de la session de formation) ;

- sur l'exactitude et la sincérité des informations figurant dans la présente demande, y compris dans les annexes parties intégrantes et indissociables de la demande ;
- à informer Qualit'EnR en cas de changement de situation (démontage de la plateforme pédagogique, départ du formateur validé par un jury, etc.) et/ou absence de transmission des nouveaux justificatifs ;
- à assurer la confidentialité des informations auxquelles il aura eu accès ou des documents qui lui auront été remis par Qualit'EnR.



**Joindre un chèque du montant de la redevance annuelle correspondant à la typologie de l'organisme de formation et de la plateforme pédagogique utilisée (cf. dispositions financières) à l'ordre de Qualit'EnR.**

#### A compléter et à signer

Fait à : \_\_\_\_\_

Signature :

Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Cachet du centre de formation :

#### Informations complémentaires

- L'association Qualit'EnR vous précise qu'elle est responsable du traitement des données fournies par vos soins. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des dossiers d'agrément des centres de formation. Les destinataires des données sont l'Association Qualit'EnR et les partenaires (ADEME, collectivités territoriales, banques, énergéticiens et assurances) avec qui elle contracte pour promouvoir ses marques et agréments.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à QUALIT'ENR - Service formation - 96 rue de la Victoire – 75009 PARIS. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

## Dispositions financières 2015-2016

*Formations relatives à l'installation d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable.*

La redevance établie entre Qualit'EnR et les organismes de formation est fixée chaque année par le Conseil d'Administration de Qualit'EnR.

Les redevances 2015-2016 se décomposent en des redevances mensuelles fonction du nombre de stagiaires formés et une redevance annuelle fonction de la typologie de l'organisme et de la plateforme technique utilisée :

- **les redevances mensuelles 2015-2016** sont de 40 € HT par stagiaires formés. Cette redevance est indépendante de la réussite du stagiaire l'évaluation de fin de stage.
- **la redevance annuelle 2015-2016 des organismes de formation** demandant un agrément de formation avec une **plateforme fixe** (hors organismes de formation de distributeurs ou fabricants de matériel) est fixée à 200 € HT.
- **la redevance annuelle 2015-2016 des organismes de formation** demandant un agrément de formation avec une **plateforme mobile** est fixée à 750 € HT.
- **la redevance annuelle 2015-2016 des organismes de formation industriels** est fixée à 1 000€ HT.

Ces redevances couvrent :

- les frais de traitement de la demande d'instruction,
- le référencement des organismes agréés par type de formation,
- l'édition et l'envoi des résultats des évaluations de fin de stage,
- l'audit obligatoire au cours des 24 premiers mois de l'agrément,
- la mise à disposition d'un mini-site internet personnalisable sur le portail de Qualit'EnR.

De plus, l'agrément vous permet également de bénéficier des nombreux services proposés aux organismes de formation agréés par Qualit'EnR (information technique, outil pédagogique, accès à la E-boutique, etc.).





# ANNEXE – Fiche curriculum vitae du formateur

Ce modèle vous permet de déclarer le curriculum vitae du formateur dans le cadre de la formation que vous souhaitez dispenser.



## Informations concernant le formateur

Civilité du formateur  M  Mme  Mlle

NOM et Prénom du formateur \_\_\_\_\_

Adresse du formateur \_\_\_\_\_

Code postal       Ville \_\_\_\_\_

Téléphone           Portable

Courriel \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Année	Descriptif du(des) diplôme(s) obtenu(s)

Année	Descriptif du(des) expérience(s) effectuée(s)

Signature du Formateur :



## ANNEXE – Modèle déroulé pédagogique

Ce modèle vous permet de déclarer le déroulé pédagogique de la formation « Pompe à chaleur en habitat individuel » en détaillant les différents points demandés.

Ce modèle est à respecter pour toute déclaration d'un déroulé pédagogique (uniquement dans le cas où vous n'utilisez pas les supports mis à disposition par Qualit'EnR). En cas de non-respect de cette disposition, la demande sur ce point ne sera pas étudiée.

Objectifs de la séquence	Objectifs pédagogiques	Contenu / points clés	Pédagogie mise en œuvre	Durée (en heure)
Conseiller son client sur les plans techniques, financiers et divers				
Concevoir et dimensionner une installation				
Organiser les points clés de la mise en œuvre et de la mise en service, être capable de les expliquer à son interlocuteur				
Planifier la maintenance de l'exploitation				

### RAPPEL :

Pour chacune des séquences, vous devez notifier :

- **Les objectifs pédagogiques** en expliquant de façon détaillée les aptitudes que l'apprenant va acquérir en cours du cycle de formation et présentant ce qu'il sera capable de faire sur le lieu de formation le dernier jour de son stage ;
- **Le contenu / les points clés** en listant les différents éléments du contenu au sein de la formation ;
- **La pédagogie mise en œuvre** en indiquant les moyens pédagogiques et techniques retenus par votre organisme de formation pour atteindre l'objectif pédagogique en fonction du contenu fixé ;
- **La durée** : il vous faudra indiquer en précisant les durées pour chaque objectif pédagogique.